



REGISTRE DES DELIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL Séance du 16 OCTOBRE 2019

Séance 2019-04 – Délibération n° 19-035

L'an deux mille dix-neuf, le **16 octobre** à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 8 octobre, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de SAINT-EVARZEC, sous la présidence de Monsieur Jacques FRANÇOIS, Président de VALCOR.

Etaient présents : 20 / 32

LE BARON René, PAGNARD Guy, FRANÇOIS Jacques, QUILLIVIC Bruno, GUERNALEC Michel, DERVOUT Dominique, DERRIEN Joël, LE DUC Didier, LE GUELLEC Yves, LE GALL Thierry, PLOUZENEC Pierre, KERIVEL Jean, CROM Florence, TUPIN Hugues, JODOCIUS Xavier, RIVIERE Christian, CORBEL Jean-Christophe, GOYAT Daniel, DONNART Alain, SERGENT Gilles.

Etaient excusés :

LE BRESNE Jean-Claude, HELWIG Michelle, COLAS Roger, JOLIFF Alain, JAMBOU Marcel, CARAMARO Laure, GUEGUEN Paul,

Pouvoir : Néant

Secrétaire de séance : Monsieur QUILLIVIC Bruno est désigné secrétaire de séance.

OBJET : DE 5.2	COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 20 JUIN 2019
---------------------------------	--

Le Président soumet le compte-rendu du Comité Syndical du 20 juin 2019 à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu du Comité Syndical du 20 juin 2019.

Le Président de VALCOR,

Jacques FRANÇOIS

Publié et affiché le : **21 OCT. 2019**

Transmis à la Préfecture le : **21 OCT. 2019**



REGISTRE DES DELIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL Séance du 16 OCTOBRE 2019

Séance 2019-04 – Délibération n° 19-036

L'an deux mille dix-neuf, le **16 octobre** à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 8 octobre, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de SAINT-EVARZEC, sous la présidence de Monsieur Jacques FRANÇOIS, Président de VALCOR.

Etaient présents : 20 / 32

LE BARON René, PAGNARD Guy, FRANÇOIS Jacques, QUILLIVIC Bruno, GUERNALEC Michel, DERVOUT Dominique, DERRIEN Joël, LE DUC Didier, LE GUELLEC Yves, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, KERIVEL Jean, CROM Florence, TUPIN Hugues, JODOCIUS Xavier, RIVIERE Christian, CORBEL Jean-Christophe, GOYAT Daniel, DONNART Alain, SERGENT Gilles.

Etaient excusés :

LE BRESNE Jean-Claude, HELWIG Michelle, COLAS Roger, JOLIFF Alain, JAMBOU Marcel, CARAMARO Laure, GUEGUEN Paul.

Pouvoir : Néant

Secrétaire de séance : Monsieur QUILLIVIC Bruno est désigné secrétaire de séance.

OBJET : DE 7.1	DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET « INCINERATION »
---------------------------------	--

Monsieur JODOCIUS présente une décision modificative N°2 au budget « Incinération »

Il convient d'inscrire en dépenses et en recettes 210 K € correspondant au montant des travaux de dépollution engagés à Confort-Meilars.

Il est indiqué que les dépenses engagées au titre des travaux de réhabilitation des parcelles seront appelées en 2019 pour l'équilibre du budget.

DEPENSES		RECETTES	
Compte 605	+ 210 000,00 €	Compte 704	+ 210 000,00 €
TOTAL	+ 210 000,00 €	TOTAL	+ 210 000,00 €

Après en avoir délibéré.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette décision modificative N° 2 au budget « Incinération »

Le Président de VALCOR

Jacques FRANÇOIS

Publié et affiché le : 21 OCT. 2019

Transmis à la Préfecture le : 21 OCT. 2019



REGISTRE DES DELIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL Séance du 16 OCTOBRE 2019

Séance 2019-04 – Délibération n° 19-037

L'an deux mille dix-neuf, le **16 octobre** à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 8 octobre, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de SAINT-EVARZEC, sous la présidence de Monsieur Jacques FRANÇOIS, Président de VALCOR.

Etaient présents : 20 / 32

LE BARON René, PAGNARD Guy, FRANÇOIS Jacques, QUILLIVIC Bruno, GUERNALEC Michel, DERVOUOT Dominique, DERRIEN Joël, LE DUC Didier, LE GUELLEC Yves, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, KERIVEL Jean, CROM Florence, TUPIN Hugues, JODOCIUS Xavier, RIVIERE Christian, CORBEL Jean-Christophe, GOYAT Daniel, DONNART Alain, SERGENT Gilles.

Etaient excusés :

LE BRESNE Jean-Claude, HELWIG Michelle, COLAS Roger, JOLIFF Alain, JAMBOU Marcel, CARAMARO Laure, GUEGUEN Paul,

Pouvoir : Néant

Secrétaire de séance : Monsieur QUILLIVIC Bruno est désigné secrétaire de séance.

OBJET : DE 7.1	DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET « DECHETERIES »
--------------------------	---

Monsieur JODOCIUS présente une décision modificative N°2 au budget « Déchèteries ».

Suite à l'exonération de taxe foncière pour la déchèterie de Quimperlé, il convient de procéder au remboursement des sommes que VALCOR avait reçu en remboursement en vertu de la convention qui était établie. Il convient donc d'abonder le compte 673.

De plus la décision modificative n° 1 par délibération n° 19-027 du Comité Syndical du 20 juin pour les admissions en non valeurs n'a pas été prise correctement et les crédits nécessaires ne sont pas portés sur les comptes correspondants. Il convient de rectifier.

Il est proposé de voter la décision modificative suivante :

DEPENSES		RECETTES	
Compte 6541	+ 3 495.00 €	Compte 7718	+ 16 107.00 €
Compte 6542	+ 7 521.00 €		
Compte 673	+ 5 091.00 €		
TOTAL	+ 16 107.00 €	TOTAL	+ 16 107.00 €

Après en avoir délibéré.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette décision modificatif N° 2 au budget « Déchèteries »

Le Président de VALCOR

Jacques FRANÇOIS



Publié et affiché le : 21 OCT. 2019

Transmis à la Préfecture le : 21 OCT. 2019



REGISTRE DES DELIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL Séance du 16 OCTOBRE 2019

Séance 2019-04 – Délibération n° 19-038

L'an deux mille dix-neuf, le **16 octobre** à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 8 octobre, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de SAINT-EVARZEC, sous la présidence de Monsieur Jacques FRANÇOIS, Président de VALCOR.

Etaient présents : 20 / 32

LE BARON René, PAGNARD Guy, FRANÇOIS Jacques, QUILLIVIC Bruno, GUERNALEC Michel, DEROVOUT Dominique, DERRIEN Joël, LE DUC Didier, LE GUELLEC Yves, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, KERIVEL Jean, CROM Florence, TUPIN Hugues, JODOCIUS Xavier, RIVIERE Christian, CORBEL Jean-Christophe, GOYAT Daniel, DONNART Alain, SERGENT Gilles.

Etaient excusés :

LE BRESNE Jean-Claude, HELWIG Michelle, COLAS Roger, JOLIFF Alain, JAMBOU Marcel, CARAMARO Laure, GUEGUEN Paul.

Pouvoir : Néant

Secrétaire de séance : Monsieur QUILLIVIC Bruno est désigné secrétaire de séance.

OBJET : DE 1.1	CONTRAT TRIPARTITE DE REPRISE DES JOURNAUX, REVUES ET MAGAZINES
---------------------------------	--

Le président expose que VEOLIA déclenche la clause de sauvegarde (article 7.5, page 9) du contrat de reprise des journaux magazines 1.11 du 1^{er} janvier 2017.

Par ce nouvel avenant VEOLIA demande d'abaisser le prix plancher de 90 € / t à 70 € / t pour une durée de 3 mois, **du 1^{er} octobre 2019 au 31 décembre 2019.**

Après avoir développé les raisons de cette demande et la situation conjoncturelle de la filière « papiers » sur avis favorable du Bureau, il est proposé d'autoriser le Président à signer cet avenant au contrat.

Après en avoir délibéré.

Le Comité Syndical autorise à l'unanimité le Président à signer cet avenant au contrat de reprise des journaux, revues et magazines 1.11 passé avec VEOLIA.

Le Président de VALCOR,

Jacques FRANÇOIS



Publié et affiché le : **21 OCT. 2019**

Transmis à la Préfecture le : **21 OCT. 2019**



REGISTRE DES DELIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL Séance du 16 OCTOBRE 2019

Séance 2019-04 – Délibération n° 19-039

L'an deux mille dix-neuf, le **16 octobre** à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 8 octobre, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de SAINT-EVARZEC, sous la présidence de Monsieur Jacques FRANÇOIS, Président de VALCOR.

Étaient présents : 20 / 32

LE BARON René, PAGNARD Guy, FRANÇOIS Jacques, QUILLIVIC Bruno, GUERNALEC Michel, DERVOUT Dominique, DERRIEN Joël, LE DUC Didier, LE GUELLEC Yves, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, KERIVEL Jean, CROM Florence, TUPIN Hugues, JODOCIUS Xavier, RIVIERE Christian, CORBEL Jean-Christophe, GOYAT Daniel, DONNART Alain, SERGENT Gilles.

Étaient excusés :

LE BRESNE Jean-Claude, HELWIG Michelle, COLAS Roger, JOLIFF Alain, JAMBOU Marcel, CARAMARO Laure, GUEGUEN Paul,

Pouvoir : Néant

Secrétaire de séance : Monsieur QUILLIVIC Bruno est désigné secrétaire de séance.

OBJET :
DE 7.3

MOBILISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur JODOCIUS indique VALCOR subit depuis quelques mois des difficultés de trésorerie.

Pour faire face au besoin urgent de trésorerie, il propose d'autoriser le Président à souscrire une ligne de trésorerie d'un million d'euros.

La Banque Postale, la société générale et le Crédit Agricole ont répondu à la consultation de VALCOR.

Avec les conditions suivantes, l'offre du Crédit Agricole s'avère la mieux disante :

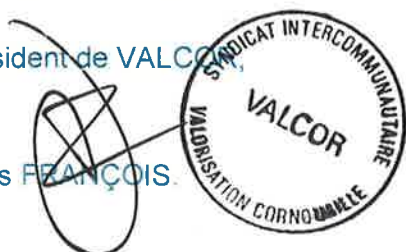
- Montant de la ligne : 1 million d'€
- Durée : 364 jours
- Tirage mini : 15 000 €
- Taux : EURIBOR 3 mois moyenné + 0.26 %
- Frais de dossier : 1 000 €
- Échéant EX/EX 360
- Pas de commission de non utilisation

Après en avoir délibéré.

Le Comité Syndical autorise à l'unanimité le Président à signer le contrat avec le Crédit Agricole pour la mobilisation de cette ligne de trésorerie dans les conditions définies ci-dessus.

Le Président de VALCOR

Jacques FRANÇOIS



Publié et affiché le : 21 OCT. 2019

Transmis à la Préfecture le : 21 OCT. 2019



REGISTRE DES DELIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL Séance du 16 OCTOBRE 2019

Séance 2019-04 – Délibération n° 19-040

L'an deux mille dix-neuf, le **16 octobre** à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 8 octobre, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de SAINT-EVARZEC, sous la présidence de Monsieur Jacques FRANÇOIS, Président de VALCOR.

Etaient présents : 20 / 32

LE BARON René, PAGNARD Guy, FRANÇOIS Jacques, QUILLIVIC Bruno, GUERNALEC Michel, DERVOUT Dominique, DERRIEN Joël, LE DUC Didier, LE GUELLEC Yves, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, KERIVEL Jean, CROM Florence, TUPIN Hugues, JODOCIUS Xavier, RIVIERE Christian, CORBEL Jean-Christophe, GOYAT Daniel, DONNART Alain, SERGENT Gilles.

Etaient excusés :

LE BRESNE Jean-Claude, HELWIG Michelle, COLAS Roger, JOLIFF Alain, JAMBOU Marcel, CARAMARO Laure, GUEGUEN Paul.

Pouvoir : Néant

Secrétaire de séance : Monsieur QUILLIVIC Bruno est désigné secrétaire de séance.

OBJET : DE 7.2	AVANCEMENT DE LA REFLEXION SUR LA QUESTION DE LA TVA
---------------------------------	---

Monsieur JODOCIUS indique qu'après plusieurs mois de discussion, la DGFIP confirme les conditions d'application actuelle de la TVA sur les contributions des EPCI à VALCOR.

Toutefois, cette position de la DGFIP ne répond pas complètement à nos interrogations et semble même présenter une divergence d'interprétation avec la réponse du ministre à une question parlementaire sur le sujet.

Il indique que le Bureau propose de lancer une consultation pour une étude « d'optimisation » fiscale des appels à contributions.

Après en avoir délibéré.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de lancer cette consultation pour une analyse des différentes possibilités d'optimisation fiscale sur les appels à contributions versées par les EPCI adhérents pour l'équilibre budgétaire de VALCOR.

Le Président de VALCOR,

Jacques FRANÇOIS.



Publié et affiché le : 21 OCT. 2019

Transmis à la Préfecture le : 21 OCT. 2019



REGISTRE DES DELIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL Séance du 16 OCTOBRE 2019

Séance 2019-04 – Délibération n° 19-041

L'an deux mille dix-neuf, le **16 octobre** à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 8 octobre, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de SAINT-EVARZEC, sous la présidence de Monsieur Jacques FRANÇOIS, Président de VALCOR.

Etaient présents : 20 / 32

LE BARON René, PAGNARD Guy, FRANÇOIS Jacques, QUILLIVIC Bruno, GUERNALEC Michel, DERVOUT Dominique, DERRIEN Joël, LE DUC Didier, LE GUELLEC Yves, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, KERIVEL Jean, CROM Florence, TUPIN Hugues, JODOCIUS Xavier, RIVIERE Christian, CORBEL Jean-Christophe, GOYAT Daniel, DONNART Alain, SERGENT Gilles.

Etaient excusés :

LE BRESNE Jean-Claude, HELWIG Michelle, COLAS Roger, JOLIFF Alain, JAMBOU Marcel, CARAMARO Laure, GUEGUEN Paul,

Pouvoir : Néant

Secrétaire de séance : Monsieur QUILLIVIC Bruno est désigné secrétaire de séance.

OBJET : DE 7.5	PROJET DE SERRES
---------------------------------	-------------------------

Le Président indique le cabinet d'étude MAITREA a remis son rapport final d'étude de faisabilité en juin 2019 qui montre que ce projet de 13 ha de serres est parfaitement réalisable.

L'étude montre que les besoins d'investissement pour VALCOR sont de l'ordre de 1.2 M €.

Ce projet pourrait bénéficier des aides de l'ADEME et du « Fonds Chaleur ».

L'étude a montré également que, si la consommation de BIOCEVAL venait à tomber en deçà de 22 000 MWh, l'UVED ne pourrait pas atteindre le seuil de 65 % de performance énergétique sans nouvelle filière de valorisation de l'énergie.

Les serristes sont, quant à eux, en passe de déposer le permis de construire et traitent les procédures administratives de leur projet.



REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL
Séance du 16 OCTOBRE 2019

l...

Séance 2019-04 – Délibération n° 19-041

OBJET : DE 7.5	PROJET DE SERRES
---------------------------------	-------------------------

Pour sa part VALCOR doit rapidement :

- Formuler une demande de subvention,
- Contractualiser les termes d'établissement du prix de vente de la chaleur,
- Lancer un marché d'AMO ou de maîtrise d'œuvre pour le projet afin de préparer le marché de travaux d'échangeur thermique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical

- **Autorise le Président à formuler toute demande de subvention auprès l'ADEME, du FEDER et de tout organisme susceptible d'apporter une subvention pour le financement de ces équipements réalisés sous maîtrise d'ouvrage de VALCOR.**
- **Autorise le Président à lancer le marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et/ou de maîtrise d'œuvre pour le projet afin de préparer le marché de travaux pour la réalisation de l'échangeur thermique et les travaux de raccordement connexes.**

Le Président de



Jacques FRANÇOIS

Publié et affiché le : 21 OCT. 2019

Transmis à la Préfecture le : 21 OCT. 2019



REGISTRE DES DELIBÉRATIONS COMITÉ SYNDICAL Séance du 16 OCTOBRE 2019

Séance 2019-04 – Délibération n° 19-042

L'an deux mille dix-neuf, le **16 octobre** à 18 heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 8 octobre, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de SAINT-EVARZEC, sous la présidence de Monsieur Jacques FRANÇOIS, Président de VALCOR.

Étaient présents : 20 / 32

LE BARON René, PAGNARD Guy, FRANÇOIS Jacques, QUILLIVIC Bruno, GUERNALEC Michel, DERVOUT Dominique, DERRIEN Joël, LE DUC Didier, LE GUELLEC Yves, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, KERIVEL Jean, CROM Florence, TUPIN Hugues, JODOCIUS Xavier, RIVIERE Christian, CORBEL Jean-Christophe, GOYAT Daniel, DONNART Alain, SERGENT Gilles.

Étaient excusés :

LE BRESNE Jean-Claude, HELWIG Michelle, COLAS Roger, JOLIFF Alain, JAMBOU Marcel, CARAMARO Laure, GUEGUEN Paul,

Pouvoir : Néant

Secrétaire de séance : Monsieur QUILLIVIC Bruno est désigné secrétaire de séance.

OBJET : DE 5.5	RAPPORT DE DELEGATION DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR
---------------------------------	---

Les rapports de délégation du Président et du directeur sont présentés aux délégués qui en prennent acte.

Le Président de VALCOR,

Jacques FRANÇOIS.

Publié et affiché le : 21 OCT. 2019

Transmis à la Préfecture le : 21 OCT. 2019

